

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2009

Étaient présents : REYNIER-POETE Patrick
MERE Philippe
RAVANAT Jean-Luc
RAVANAT Jean-Louis
CACHET Christine
CASSAGNE Thierry
PELÉ Denis
PELLISSIER Francis
PERRIN Caroline
RAVANAT Carole

Était excusée : BARNEL Annick

Ordre du jour : Ecole de musique
Travaux bâtiment mairie
CCAS : tirage des rois du 24 janvier 2009
Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2008 est approuvé par les membres du conseil municipal.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2008

CLIS de Vizille

Patrick Reynier-Poète indique qu'un courrier a été transmis au Maire de Vizille pour contester le montant de la participation demandée pour les enfants fréquentant la CLIS de Vizille. Le Maire a répondu qu'il n'est pas d'accord pour revenir sur la somme demandée. Les services de l'académie peuvent être saisis. Si le conseil décide de ne pas payer, il ne voit pas quels arguments vont pouvoir être apportés.

Jean-Louis Ravanat précise que l'académie ne prend pas position. Le même problème s'est posé avec la commune de Jarrie. Différentes réunions ont été organisées avec plusieurs instances, et aucun accord n'a été trouvé. Il a fallu payer. Les communes prennent toutes les dépenses de toutes les écoles en compte (fonctionnement, personnel...) et divisent par le nombre d'enfants scolarisés.

Les élus pensent qu'il faudrait participer du même montant pour chaque commune. Si les écoles n'offrent pas les mêmes enseignements, le montant est peut-être justifié et si c'est pour le besoin des enfants, il faut payer.

Après délibération, le conseil municipal par 5 voix Pour, 2 voix Contre et 3 Abstentions, décide de verser la somme demandée par la commune de Vizille pour la scolarisation des enfants en CLIS.

Le conseil municipal est d'accord pour dire qu'il faut faire évoluer la loi.

Assainissement

Patrick Reynier-Poète informe le conseil d'une réunion le 22 janvier 2009 à 10 h 30 avec Gilles Nicot et Pierre Grange du conseil général pour faire un point plus précis sur le montant des travaux et des subventions pour les stations d'épuration.

Déneigement route des Chauvets

Jean-Louis Ravanat ne comprend pas très bien la décision du conseil municipal de ne pas déneiger la route des Chauvets.

Patrick Reynier-Poète répond que ce n'est pas une route prioritaire et les gens ne savent jamais si elle est déneigée ou pas. Ils s'engagent par le bas et restent coincés. Donc, le conseil a décidé d'indiquer que cette route est non déneigée par la pause d'un panneau.

Le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2008 est approuvé par les membres du conseil municipal.

----- ECOLE DE MUSIQUE DE LA MURE -----

Patrick Reynier-Poète informe le conseil que l'école de musique de La Mure rencontre des problèmes de financement. Le coût s'élève à 1 500 € par élève. Le Maire de La Mure souhaite trouver des moyens pour financer l'école de musique. Il propose que les communes signent une charte et qu'elles participent à hauteur de 500 € par personne. La commune de Saint Jean compte 11 élèves. Cette demande a suscité beaucoup de réactions. Cette charte pose le problème des variations des effectifs. Il serait préférable d'avoir un tarif fixe. La commune de La Mure paie les salaires des intervenants. Il existe déjà une tarification au quotient familial. Les parents ont été informés de cette situation. Des solutions sont cherchées avec les autres communes.

La communauté de communes pourrait prendre en charge cette compétence. Mais, si c'est le cas, elle devrait l'intégrer au transfert des charges. Il faut essayer de sauver l'école de musique.

Un autre problème va survenir, la piscine qui doit être refaite. Le canton de La Mure est peu peuplé avec 18 000 habitants et il faut assumer des charges sans avoir d'entrées d'argent. Le canton de La Mure a des équipements qui correspondent à des villes beaucoup plus importantes.

Thierry Cassagne fait remarquer que cette situation peut entraîner un effet de boomerang pour les autres clubs et associations. Ce qui le gêne, c'est que si la commune accepte de payer, elle ne pourra pas refuser de le faire pour d'autres demandes.

Philippe Mère intervient pour dire que l'école de musique de La Mure n'est pas chère par rapport à d'autres, mais si une famille a plusieurs enfants, elle peut avoir des difficultés de paiement. L'école de musique a des problèmes de financement depuis longtemps.

La décision est reportée en attente de la position de l'ensemble des communes.

----- TRAVAUX BATIMENT MAIRIE -----

Patrick Reynier-Poète informe que des travaux doivent être entrepris. L'escalier extérieur de l'entrée de la salle des fêtes sera refait en fin de semaine par l'entreprise Allouard.

Thierry Cassagne précise qu'un accès handicapés avait été proposé et demande s'il est remis en cause.

Patrick Reynier-Poète répond que les travaux n'empêchent pas la réflexion sur l'accès handicapés.

L'escalier montant à la salle polyvalente est en très mauvais état ainsi que la cave en-dessous qui est à restaurer.

Carole Ravanat précise que cet escalier est emprunté par les enfants et que son accès devrait être fermé provisoirement s'il est dangereux.

Les élus font le constat que les travaux liés au programme de la chaufferie ne sont pas terminés (crépi, faïence, peinture). Des ardoises sur le toit de la chaufferie sont à remettre. La porte du local à poubelles est dure à ouvrir. La fuite du dortoir de l'école n'est toujours pas réglée.

Pour la salle des fêtes, il faudrait pouvoir fermer à clé la porte intérieure.

Patrick Reynier-Poète indique que la nouvelle entreprise retenue a reçu l'ordre d'effectuer les travaux du dortoir. Elle attend que les conditions climatiques s'améliorent.

Christine Cachet demande que des pancartes indiquant les différents lieux (toilettes, local à poubelles, salle des fêtes, mairie...) soient posées.

CCAS : TIRAGE DES ROIS DU 24 JANVIER 2009

Patrick Reynier-Poète indique que la date retenue pour le tirage des rois est fixée au 24 janvier 2009. Le CCAS s'est réuni mardi dernier et a fait le constat qu'il y a de moins en moins de participation aux différentes manifestations. Toutes les idées pour motiver les gens sont les bienvenues.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sivom du Pays de Vaultx

Patrick Reynier-Poète informe le conseil qu'il a été saisi du maire de Notre Dame de Vaultx sur la volonté de son conseil municipal de séparer le personnel du Sivom. Leur idée est de sortir les deux agents techniques, la secrétaire et l'agent de service et de laisser en Sivom, l'ATSEM et les deux agents accompagnateurs de la cantine, périscolaire et car.

Pour Saint Jean, il faudrait sortir la secrétaire, l'agent technique et l'agent de service.

Philippe Mère indique que pour Saint Jean, il existe deux possibilités, soit le personnel est sorti du Sivom, soit il peut être laissé en Sivom.

Denis Pelé indique que de temps en temps, les employés s'entraident. Est-ce que cela pourra continuer ?

Patrick Reynier-Poète répond que ce n'est pas la structure qui fait que les employés s'entraident.

Jean-Luc Ravanat demande ce qui a motivé cette décision.

Patrick Reynier-Poète répond qu'il ne sait pas. A priori, le percepteur ne comprend pas trop ce système. De plus, il y a également la mise en place de l'agence postale.

Patrick Reynier-Poète demeure persuadé que le Sivom est une bonne chose, mais il n'est pas possible de forcer les gens à travailler ensemble. Une réunion du Sivom doit être organisée.

.../...

Thierry Cassagne indique que la commune de Saint Jean n'est pas forcée de sortir son personnel.

Patrick Reynier-Poète répond qu'il sera compliqué de fonctionner. Il reste tout de même en commun les écoles et l'eau.

Nous avons tout fait pour préserver le Sivom.

Il propose de demander à la commune de Notre Dame de Vaulx de faire sa demande écrite et de déclencher une réunion du Sivom. Le conseil municipal de Saint Jean prendra sa décision à la réunion du mois de février 2009.

Thierry Cassagne informe que la commission "matériel" du Sivom a été réunie. Etaient présents Philippe Mère, Thierry Cassagne et Alain Roizon. Il a été proposé d'acheter un camion benne avec coffre, 6 mois de garantie pour un prix de 15 000 €

Philippe Mère précise que le concessionnaire ne reprend pas le Renault Express. La commande a été passée aujourd'hui dans le budget fixé par le Sivom. Un mail a été envoyé par Jean-Louis Léon indiquant que la convocation a été envoyée dans des délais trop courts pour pouvoir assister à cette commission. De plus, ce choix ne correspond pas vraiment à celui des élus de Notre Dame de Vaulx.

Thierry Cassagne indique qu'il est également proposé d'acheter une tondeuse et une fraise à neige. Ces demandes seront faites au Sivom.

Jean-Louis Ravanat ne peut que regretter cette situation avec les élus de Notre Dame de Vaulx. Les deux communes auraient pu travailler en commun. Il ne voit pas l'utilité d'acheter un camion benne pour l'employé de Saint Jean qui travaille seul, sauf si un deuxième agent est embauché pour faire des travaux plus conséquents. Il ne voit pas à quoi va servir ce camion toute l'année.

Thierry Cassagne indique que l'employé communal a été questionné sur l'emploi d'un deuxième agent et il lui semble qu'il serait effectivement utile.

Philippe Mère précise que l'employé communal les a convaincus que l'achat d'un camion lui permettrait de réaliser certains travaux.

Patrick Reynier-Poète conclut qu'avec un ou deux agents, ce véhicule est plus pratique pour travailler. C'est un outil qui devrait durer de nombreuses années.

Réunion avec les habitants des hameaux

Patrick Reynier-Poète indique que certains élus ont demandé que des réunions soient organisées avec les habitants des hameaux.

Après discussion sur le nombre de réunions à tenir, sur les thématiques à aborder, le conseil municipal décide de fixer trois réunions, les jeudis à 20 heures :

- jeudi 05 mars : La Monta, les Prats, Font-Reynier et les Arnauds
- jeudi 12 mars : Saint Jean, les Pellissiers et le Pontet
- jeudi 19 mars : Le Villaret, les Perrins et les Rhours

Divers

Patrick Reynier-Poète informe le conseil municipal que Jean-Yves Le Gall, directeur de l'école primaire, poursuit sa décision de ne pas renseigner base élèves et risque de perdre son poste de directeur.

Le permis de construire de M. et Mme Debette a été refusé par le service de contrôle de la légalité de la Préfecture. Un courrier lui sera envoyé explicitant le problème de déneigement, l'étroitesse de la route et demandant l'acceptation du permis.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Saint Jean de Vaulx, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membres présents.